

catholique doit préparer la jeune fille à sa mission de femme aussi bien pour l'Église et le Royaume de Dieu que pour la vie domestique et l'ordre temporel de nos patries charnelles.

Et que dans toute école de jeunes filles, quel qu'en soit le type, le patronage du Docteur commun soit reconnu et devienne efficace ; ensuite, que la maison d'école, un peu comme la maison de fa-

mille, soit à l'image et ressemblance de la maison de Nazareth.

Fr. M.-D.

Père Roger-Thomas CALMEL O.P., *École chrétienne renouvelée, l'éducation des filles*, Paris, éd. Téqui, 1990, 13,5 x 21, 202 p.



### ☞ *Le Meilleur régime politique selon saint Thomas*

Les éditions D.E.L. ont réédité, à la demande de l'école des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie, l'ouvrage de Marcel Demongeot qui n'était plus disponible.

L'auteur dit dans sa préface qu'il entend étudier comment saint Thomas en est venu à sa conception du régime mixte et ce qu'est en lui-même le régime mixte. Sans écarter la *Somme* ou le *De Regimine Principum*<sup>1</sup>, il fonde avant tout son travail sur les *Commentaires sur la Politique d'Aristote* dont les deux premiers livres et une partie du troisième sont de la main de saint Thomas lui-même, et la suite d'un « disciple très fidèle, sans doute d'après des notes de lui ». Il ajoute, en parlant de la pensée de saint Thomas, que ces *Commentaires* sont « une clef pour pénétrer ses autres ouvrages politiques ». Nous allons essayer de rendre compte du

<sup>1</sup> — Saint Thomas n'a écrit que le premier livre de cet ouvrage et le deuxième jusqu'au chapitre IV. La suite, vraisemblablement de Tolomé de Lucques, s'écarte non seulement de la manière mais de la pensée du Docteur commun.

livre en suivant l'auteur pas à pas.

Première partie :  
les régimes-types

I) *La notion de régime politique chez saint Thomas*

Les mots *politia* ou *respublica* sont souvent traduits par « forme de gouvernement ». Leur sens est plus profond. La *politia* informe la cité au point que celle-ci ne sera plus vraiment la même si on change celle-là) : « *Mutata politia non manet eadem civitas* 2. » L'homme étant naturellement membre d'une cité, celle-ci est l'ensemble des rapports entre les hommes (*communicatio*) auxquels saint Thomas « donne d'abord et surtout le nom de *politia* » (page 23), cité en tant que cité, ce qui dirige les hommes vers leur fin commune en empêchant la dispersion des activités individuelles. La nature politique des hommes a donc pour corollaire la nécessité d'un gouvernement, organisation destinée à conduire la cité à sa fin, qui tire son origine des rapports politiques et en reçoit aussi sa forme d'après un grand nombre de

<sup>2</sup> — *Pol.* III, II, § 3.

facteurs. Il existe aussi un lien étroit entre le gouvernement et les mœurs politiques, une véritable interaction, le gouvernement dépendant en partie de ces mœurs et, à l'inverse, l'organisation politique réagissant sur ces mœurs et les modifiant.

Donc, si on traduit *politia* par régime politique, il faut avoir présent à l'esprit qu'il ne s'agit pas seulement d'un mode de gouvernement *stricto sensu* mais d'une organisation du gouvernement ayant sa racine dans la vie de la cité et réagissant sur cette vie. Ce n'est pas un simple pouvoir, organisation technique qui coiffe telle ou telle société, comme dans la pensée « moderne ».

#### II) Les divers types de régime politique

Les régimes peuvent varier à l'infini à cause de la multitude des facteurs. Saint Thomas classe les régimes-types en deux catégories, les bons, orientés vers le bien commun, les mauvais, dominés par les instincts particuliers, les seconds venant de la corruption des premiers : la royauté peut se corrompre en tyrannie, l'aristocratie en oligarchie, la république en démocratie. On a reproché à cette classification purement descriptive d'être superficielle mais elle ne représente qu'un aspect de la pensée de saint Thomas et Marcel Demongeot l'appelle « classification secondaire ». On trouve d'autres critères de classement dans les *Commentaires sur la Politique d'Aristote*. Saint Thomas parle de la qualité des gouvernants, du degré d'excellence des citoyens et il fonde surtout la diversité des régimes sur l'idéal qui les inspire, ce qui est conforme au principe général de l'éthique thomiste : dans l'ordre moral, toute chose est spécifiée par sa fin. Les buts de la cité se ramènent pratiquement à trois : la vertu, la richesse, la liberté. La tyrannie qui a pour fin l'égoïsme est si

éloignée du bien commun qu'elle mérite à peine le nom de *politia*.

*La royauté.* — Son principe formel est l'unité jointe à la valeur. Le roi gouverne selon la vertu et dirige ses sujets vers leur fin ; il crée le milieu social propre à leur perfectionnement naturel et, au-delà, favorable à la réalisation de leur fin surnaturelle. La vertu du roi est celle de l'homme de bien (*eadem est virtus principis et boni viri* ; Pol. VIII, III, 14), elle est prudence de gouvernement et ordonne toutes choses au bien commun de la cité. Il gouverne avec amour, comme un père, son pouvoir est doux dans son exercice. Le roi doit exercer son pouvoir toute sa vie, car la continuité est utile à la cité. L'hérédité et l'élection représentent des moyens pour mettre le roi au pouvoir. Dans l'absolu, *per se*, l'élection est meilleure pour déterminer l'homme éminent qui doit régner, mais, *per accidens*, en pratique, on préférera souvent l'hérédité.

Le roi exerce un pouvoir absolu, car celui qui règne selon la loi (c'est-à-dire limité par une constitution) n'est pas roi absolument parlant (*Ille qui principatur secundum legem non est rex simpliciter*, Pol. III, XV, § 1). L'auteur donne, page 51, les références de plusieurs autres citations sur le même sujet. En monarchie, donc, le peuple est dirigé par un seul homme, roi à vie en raison de sa valeur éminente, qui gouverne selon la loi naturelle, pour le bien, sans être limité par une constitution.

*L'aristocratie.* — Le principe formel de l'aristocratie est la vertu. Chacun reçoit selon sa vertu (justice distributive). Il convient de distinguer la vertu du gouvernant (tout ordonner au bien commun), celle du sujet (savoir obéir intelligemment), celle du citoyen (qui a une certaine participation au pouvoir, citoyen-prince ou citoyen commun, selon le degré de sa participation). Plus qu'ailleurs la vertu

est requise dans l'aristocratie où le gouvernement appartient à une élite d'hommes de bien, désignés par élection, cooptation, examen... Si la noblesse ou la richesse sont les critères de choix, on est en oligarchie. Dans ce gouvernement d'une minorité, la pluralité a pour conséquence la limitation du pouvoir, pouvoir partagé et pouvoir exercé selon la loi. Si le pouvoir royal ressemble au pouvoir du père, le pouvoir aristocratique ressemble à celui du mari sur sa femme (pouvoir absolu seulement sur les points prévus par la loi matrimoniale ; *Pol. I, X, § 1*). « L'aristocratie est le régime où le pouvoir est partagé entre les membres d'une élite vertueuse, à raison de leur valeur, et exercé en vue du bien commun, conformément à une loi constitutionnelle qui règle et délimite leur autorité » (page 64).

*L'oligarchie.* — Rangée au nombre des mauvais régimes, n'apparaissant pas dans le régime mixte, l'oligarchie possède pour principe la seule richesse matérielle : « *ratio et terminus ejus sunt divitiæ* », la richesse est son principe et son terme (*Pol. IV, VII, § 6*).

*La démocratie.* — En tant que régime-type, la démocratie est fondée sur le principe de la liberté. Le citoyen libre poursuit par lui-même la fin de la cité. La liberté appartient à tous, c'est l'égalité quantitative qui s'oppose à l'égalité proportionnelle de la justice distributive, il n'existe pas de degrés, chaque individu est politiquement identique. Comme tous doivent gouverner en étant absolument égaux, le procédé démocratique par excellence est le tirage au sort et les gouvernants sont suspects par principe : leurs fonctions doivent être de courte durée, ils ne sont que les exécutants de l'Assemblée; les pauvres, qui sont les plus nombreux, dominant. Par son principe même, la démocratie est un

gouvernement de la plèbe, un gouvernement de classe.

### III) Valeur respective des différents régimes-types

On a vu la structure normale des formes-types de régimes politiques. Saint Thomas a été accusé de contradiction à propos du jugement qu'il porte sur ces différentes formes : « La royauté est le meilleur des régimes » (*Pol. IV, I, § 10*), « l'aristocratie est meilleure que la royauté » (*Pol. III, XIV, § 10*), et en *Pol. III, XI, § 6*, il met la démocratie au premier plan ! Il s'agit en fait de jugements portés d'après différents points de vue. Voyons cela de plus près.

Le gouvernement d'un seul est le meilleur en raison de son unité : Tout gouvernement consiste d'abord à unifier ; ce mode de gouvernement reproduit le mieux le gouvernement divin ; la royauté procure l'unité de la paix, condition indispensable du bien commun. La dissension ne peut y être qu'accidentelle et la continuité constitue un aspect de l'unité.

La royauté et l'aristocratie sont les meilleurs des régimes en tant qu'ils sont spécialement ordonnés à la vie vertueuse de la cité : La paix n'est qu'un moyen, la fin de la cité est de vivre conformément à la vertu. Puisque la vertu est le principe du choix des gouvernants dans les deux régimes considérés, ils sont sur ce plan, de même valeur.

L'aristocratie est le meilleur régime-type pour la justice distributive : Puisque la justice distributive consiste dans une égalité proportionnelle à l'importance de chacun en vertu dans la communauté, l'aristocratie donne plus que les autres régimes à chacun selon sa valeur.

Le gouvernement d'une élite vertueuse est supérieur à celui d'un seul homme au point de vue de la compétence : Comme plusieurs hommes

voient plus d'aspects d'une question qu'un seul, saint Thomas, après Aristote, reconnaît une certaine supériorité au gouvernement d'une élite, sans contradiction avec le principe des bienfaits de l'unité, puisque l'examen requiert plus de compétences que de volonté. La supériorité de l'unité de décision n'est pas remise en cause.

La démocratie est le meilleur régime au point de vue de la tranquillité publique et du loyalisme des citoyens : La liberté est, pour saint Thomas, une qualité naturelle et la démocratie est le régime le plus souhaitable pour un peuple naturellement libre et égal, c'est-à-dire lorsque la classe populaire se confond avec la cité entière.

Mais il faut rappeler ici le réalisme de saint Thomas : I-II, q. 71, a. 2 ; q. 91, a. 6 ; q. 93, a. 6 ; q. 96, a. 2<sup>1</sup>. Cependant la li-

<sup>1</sup> — I-II, q. 71, a. 2 : *Le vice est-il contraire à la nature ?* Saint Thomas répond oui : « Le vice est contre la nature humaine dans la mesure où il est contre la raison humaine » (parce que ce qui fait l'espèce humaine, c'est l'âme raisonnable).

I-II, q. 91, a. 6 : *Existe-t-il une loi du péché ?* Saint Thomas répond oui, à cause du péché originel, mais cette « loi » est « plutôt une déviation de la loi de raison » qu'une vraie loi, « elle a raison de loi en ce sens qu'elle est une loi pénale que la loi divine inflige à l'homme en le destituant de sa dignité propre ».

I-II, q. 93, a. 6 : *Toutes les choses humaines sont-elles soumises à la loi éternelle ?* Saint Thomas répond oui : « Les bons sont parfaitement soumis à la loi éternelle, puisqu'ils agissent toujours en s'y conformant. Quant aux pécheurs, ils lui sont soumis de manière imparfaite en ce qui regarde leurs actes. [...] Toutefois, ce qui est déficient dans leur activité est compensé du côté de la passivité ; nous voulons dire que les méchants subissent la peine que leur fixe la loi éternelle en proportion de ce qu'ils ont négligé de faire pour être conformes aux exigences de cette loi. ».

I-II, q. 96, a. 2 : *La loi humaine doit-elle réprimer tous les vices ?* Saint Thomas répond en distinguant : « La loi humaine est portée pour la multitude des hommes, et la plupart d'entre eux ne sont pas parfaits en vertu. C'est pourquoi la loi humaine n'interdit pas tous les vices dont les hommes vertueux s'abstiennent, mais seulement les plus graves, dont il est possible à la ma-

berté politique fondée sur la liberté naturelle est supérieure à la sujétion, dans l'absolu, grâce à une supériorité psychologique qui fait aimer le régime. Donc, avec de très fortes réserves, la démocratie est le meilleur régime du point de vue de la liberté.

En conclusion de cette première partie, l'auteur résume les différentes thèses. L'unité confère à la royauté, dans l'absolu, une supériorité sur les autres régimes (*Pol. VI, IV, § 1*), seules la royauté et l'aristocratie sont de bons régimes, les considérations psychologiques ne compensant pas la tare essentielle de la démocratie. La paix est plus importante que la justice distributive. Le défaut de la royauté, écarter trop d'hommes du pouvoir, n'atteint que des intérêts particuliers. « Il ressort bien de ces considérations une préférence de saint Thomas pour la royauté, non seulement sur le plan métaphysique, et en tant que gouvernement, mais même sur le plan humain, et en tant que régime... » (page 119). Mais toute cette étude est restée spéculative par son mode (analyse) alors que la politique pratique fait œuvre de synthèse. La réalité étant complexe, des régimes mixtes seront préférables à des régimes purs. Cependant la royauté reste le meilleur régime spéculativement.

## Deuxième partie : les régimes mixtes

### 1) Caractère de cette seconde partie

« La seconde partie de cette étude doit être caractérisée par une méthode toute nouvelle. Il ne s'agit plus d'analyse, mais de synthèse » (page 127). Il faut combiner les différents régimes en évitant le danger

jeune partie des gens de s'abstenir, et surtout ceux qui nuisent à autrui. »

de l'anarchie qui est parfois la sédition, plus souvent la tyrannie, pouvoir illégitime dans lequel peut tomber tout régime.

#### II) La notion de mixte

Un régime emprunte à plusieurs types mais doit être, par rapport à eux, un régime nouveau, combinaison harmonieuse d'institutions essentielles, une combinaison de principes.

#### III) Les principaux régimes mixtes – la république

On peut imaginer un grand nombre de combinaisons (pages 137-138). L'auteur s'arrête sur la république présentée dans les *Commentaires sur la Politique d'Aristote* (L. IV, chap. VII). Il s'agit d'introduire dans un gouvernement fondé sur la démocratie (au sens classique du mot) un élément qualitatif qui le tempère. Saint Thomas tente d'améliorer la démocratie en remplaçant son égalitarisme absolu par une égalité proportionnelle (pages 140-143). C'est ce que la plupart des cités peuvent réaliser de mieux, ou plutôt de moins mal : « *Respublica media est securissima inter tales respublicas quæ declinant ab optima* », la république tempérée est le régime le plus sûr parmi ceux qui s'écartent du meilleur (*Pol. V, I, § 6*).

#### IV) Le régime mixte proprement dit

C'est la combinaison la plus parfaite que l'on puisse trouver des différents types politiques simples qui ne peuvent donner, seuls, un régime modèle. Ce n'est pas un compromis entre régimes imparfaits mais un effort pour atteindre le plus haut degré du bien commun. Deux conditions sont requises pour arriver à un gouvernement fort et doux qui soit efficace en donnant satisfaction à tous : que tous aient une certaine part dans le pouvoir

(psychologie politique) et que le pouvoir soit efficacement organisé (physique politique).

Le régime mixte consiste essentiellement en une combinaison de royauté et d'aristocratie, seules formes de gouvernement ordonnées à la vertu. « ... Et cependant un tel pouvoir regarde tout le monde, soit même que tous soient éligibles, soit même que tous soient électeurs. » Le mot « cependant » montre que l'élément démocratique est ajouté aux deux éléments essentiels <sup>1</sup>.

Ce régime combine donc ce qu'il y a d'essentiel dans chaque régime simple : un pouvoir de décision unique (royauté), une élite chargée de l'examen des affaires (aristocratie), la justice distributive (aristocratie), une liberté qui donne au peuple la conscience d'être l'un des rouages du gouvernement (démocratie).

Le roi gouverne à vie et est soit élu (*per se*) soit héréditaire (*per accidens*, *Pol. III, XIV*). Le régime mixte possède un caractère pratique où doit dominer la considération du *per accidens*.

L'exercice du pouvoir consiste à délibérer, juger et commander, actes de la raison pratique qui sont des fonctions et non des pouvoirs comme certains commentateurs ont voulu le faire croire. Il ne s'agit pas de séparation des pouvoirs, mais de collaboration de tous à l'ensemble du pouvoir. Le peuple participe au pouvoir par la coutume, « *ad observationem legum, plurimum valet consuetudo* », pour l'observation des lois, rien ne vaut la coutume <sup>2</sup>. La création de la coutume par le peuple constitue un véritable acte législatif et représente la part du peuple dans la loi comme dit saint Thomas en reprenant saint Isidore de Séville.

Le roi représente l'âme de la collabora-

<sup>1</sup> — Voir P. PEGUES, *La Théorie du pouvoir chez saint Thomas*, Rev. Thom., 1911, p. 591 et sq.

<sup>2</sup> — I-II, q. 97, art. 2.

tion nationale, l'aristocratie en représente la sagesse et le peuple la force.

V) *L'idée de régime mixte avant saint Thomas*

La première notion de régime mixte se trouve chez Platon dans les *Lois* et est reprise, critiquée et transformée par Aristote (*Pol.* II, VII, § 3). Polybe en parle dans ses *Histoires* et Cicéron en expose le principe dans son *De Republica*.

La pensée chrétienne transformera l'apport antique. Saint Thomas distingue, par exemple, la concorde sociale telle que la définit Aristote de la vraie paix qui exige la charité surnaturelle. Comme les Pères, saint Thomas s'appuie aussi sur la constitution donnée par Dieu à son peuple pour étudier le fonctionnement de la cité et il « ne pouvait qu'être frappé de la similitude entre cette constitution marquée du sceau divin et l'idée aristotélicienne du régime mixte » (page 193). Marcel Demongeot évoque ensuite saint Isidore de Séville, Pierre Lombard, Jean de Salisbury, Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Siger de Brabant.

Et Marcel Demongeot conclut son livre par cette remarque : « Comme ce régime

mixte est le régime modèle pour saint Thomas, saint Louis reste pour nous le roi modèle. Est-ce pure coïncidence si saint Thomas fut le commensal de saint Louis ? »

Ce livre nous paraît constituer une bonne approche de la pensée politique de saint Thomas, dans un esprit d'objectivité et de prudence. Il lui manque d'étudier de près les problèmes de base de la société qu'on trouvera exposés suivant le système scolastique dans un ouvrage comme le livre du P. Schwalm, O.P., *La société et l'État*, Flammarion, 1937. Nous tenons aussi à signaler le travail de l'abbé Bouillon, *La Politique de saint Thomas*, Letouzey et Ané, 1927 d'une optique un peu différente de celle de Marcel Demongeot.

G. Bedel

Marcel DEMONGEOT, *Le Meilleur régime politique selon saint Thomas*, Éd. D.E.L., 1999.



## ☞ La spiritualité du martyr

Le martyr est toujours d'actualité dans l'Église. Il n'y a pas de siècle où des catholiques n'aient été appelés à donner à Notre-Seigneur le témoignage suprême de fidélité. Il en sera ainsi jusqu'à la fin des temps, où les persécutions redoubleront avec l'avènement de l'Antéchrist.

Aujourd'hui, les communistes en Chine et en Corée du Nord, les musul-

mans dans les pays qu'ils dominent, sont les bourreaux qui font couler le sang catholique. N'oublions pas de prier pour nos frères persécutés, car ils sont les membres spécialement souffrants du Corps du Christ auquel nous appartenons, et ils comptent sur notre soutien.

Vue générale sur la spiritualité du martyr (chapitre 1)

Dans ce nouvel ouvrage publié en 2000

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**